

Gradé Licence

Educateur Technique Spécialisé

MAJ : 17/09/2025

Diplôme d'Etat

L'éducateur technique spécialisé exerce des fonctions éducatives auprès de publics diversifiés. Il élabore des parcours d'insertion, met en œuvre des actions de formation professionnelle et assure l'encadrement technique d'activités professionnelles. Il exerce au sein d'une équipe pluriprofessionnelle.

Objectifs

- ✓ L'éducateur technique spécialisé assure un accompagnement éducatif de ces personnes par l'encadrement d'activités techniques.
- ✓ S'inscrivant dans une démarche éthique, li accompagne dans le respect de l'altérité et de la singularité des personnes.
- ✓ Il veille à la place de chacun au sein du groupe et assure sa cohésion
- ✓ Il construit et adopte des attitudes et des postures basées notamment sur l'empathie, l'écoute et la bienveillance.
- ✓ Il favorise l'instauration d'une relation éducative avec la personne et la fait vivre dans une démarche réflexive, c'est-à-dire en s'interrogeant sur ses pratiques professionnelles.

Les compétences acquises à l'issue de la formation se répartissent sur **4 Domaines de Compétences** :

- DC1** – Accompagnement social et éducatif spécialisé
- DC2** - Conception et conduite de projet éducatif et technique spécialisé
- DC3** – Communication professionnelle
- DC4** - Dynamiques interinstitutionnelles, partenariats et réseaux

Poursuite de parcours et débouchés

Employeurs

Collectivités locales, associations, entreprises, établissements publics, les trois fonctions publiques (Etat, hospitalière, territoriale).

Lieux d'intervention

Entreprises Adaptées (EA), Etablissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT), foyers de vie, centres de rééducation professionnelle ou fonctionnelle, Instituts Médico-Educatifs (IME), Instituts Thérapeutiques Educatifs et Pédagogiques (ITEP), chantiers éducatifs, entreprises, chantiers et ateliers d'insertion, établissements d'accueil pour personnes âgées...

Formation continue : certificat [Référént de parcours santé-social](#)

Programme

Formation professionnelle, en alternance, dont la durée est de 3 ans, répartie en 24 Unités d'Enseignement sur 6 semestres.

Cette formation articule :

- ✓ 68 semaines de période de formation pratique (2380 h) réparties sur les 3 années de formation (les stages sont effectués dans des sites qualifiants situés dans les quatre départements suivants : Côte d'Or, Saône et Loire, Yonne et Nièvre ainsi que dans les départements limitrophes).
- ✓ 1200 h de formation théorique à l'IRTESS, réparties en 4 domaines de formation :

- DF1** - Accompagnement social et éducatif spécialisé
- DF2** - Conception et conduite d'un projet éducatif et technique spécialisé
- DF3** - Communication professionnelle
- DF4** - Dynamiques interinstitutionnelles, partenariats et réseaux

Formation

La filière sociale de l'IRTESS est habilitée pour recevoir 15 étudiants par année de formation, cette formation est subventionnée par le Conseil Régional de Bourgogne.

Diplôme accessible via la [validation des acquis de l'expérience](#) (VAE). La validation par bloc de compétences n'est pas accessible à ce jour.

Méthodes mobilisées

Cours, travaux dirigés, séminaires, conférences, journées d'études, ateliers de recherche, mise en situation de travail, analyse de la pratique professionnelle, accompagnement individualisé et collectif, FOAD partielle.

Diplôme

Le diplôme d'Etat d'éducateur technique spécialisé atteste des compétences professionnelles pour exercer les fonctions et les activités définies à l'annexe I « Référentiel professionnel » de l'arrêté du 22 août 2018. Il est classé au niveau 6 de la nomenclature des niveaux de formation.

Le dispositif d'évaluation formative

Chaque unité d'enseignement fait l'objet d'une évaluation au cours du semestre. Le type d'évaluation est diversifié et adapté à la nature et à la montée en charge progressive des compétences à acquérir.

La certification

Le référentiel de certification est disponible à l'annexe V du décret du diplôme d'Etat et décrit les modalités d'évaluation et de certification.

Admission

Modalités d'admission

Inscription sur [Parcoursup](#) pour les lycéens, étudiants, futurs apprentis et demandeurs d'emploi ou sur le [site web IRTess](#) pour les personnes en situation d'emploi, financement employeur ou tiers (Transitions Pro, ANFH, etc.)

Processus d'admission

Débute en janvier de l'année N pour une rentrée en septembre de l'année N

Modalités de dispenses et /ou d'allègement, d'équivalence

Voir www.irtess.fr

Prérequis

Arrêté du 10 janvier 2019 relatif au cadre national sur les attendus des formations conduisant au diplôme d'Etat d'éducateur technique spécialisé (DEETS) :

- ✓ Disposer de qualités humaines, d'empathie, de bienveillance et d'écoute
- ✓ Montrer une capacité à gérer ses émotions et son stress face à des situations humaines difficiles ou complexes et à développer la maîtrise de soi
- ✓ Montrer un intérêt pour les questions sociales et une ouverture au monde
- ✓ Montrer un intérêt pour les questions d'apprentissage et d'éducation
- ✓ Manifester de la curiosité et de l'intérêt pour l'engagement et la prise de responsabilités dans des projets collectifs
- ✓ Pouvoir travailler de façon autonome, organiser son travail et travailler seul et en équipe
- ✓ Savoir mobiliser des compétences d'expression orale et écrite



Public

- 1° Etre titulaire du baccalauréat ;
- 2° Etre titulaire d'un diplôme, certificat ou titre homologué ou inscrit au répertoire national des certifications professionnelles au moins au niveau IV ;
- 3° Bénéficier d'une validation de leurs études, de leurs expériences professionnelles ou de leurs acquis personnels, en application de l'article L. 613-5 du code de l'éducation.

Durée

3 ans
1200 h (formation théorique)
2380 h (formation pratique)

Tarif

Formation initiale

Frais d'inscription au processus d'admission : 110 €
Frais d'inscription et de scolarité pour l'année 2025/2026 répartis de la façon suivante :
182 € de frais d'inscription,
375 € de frais de scolarité.
(Tarifs applicables du 1er janvier au 31 décembre 2025)

Contribution Vie Étudiante et de Campus (CVEC) : 103 € (2024)

Formation continue : convention de formation entre l'IRTess et l'employeur.

Formation initiale par apprentissage : prendre contact avec le CFA sanitaire et social

Les frais d'inscription au processus d'admission restent dus quelle qu'en soit l'issue. Avant et après l'entrée en formation, les frais d'inscription restent acquis à l'IRTess.

Accessibilité handicap

L'IRTess s'assure de la mise en place des aménagements notifiés par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes (CDAPH) suite à la demande de la personne.

Référent handicap : Anne PONCHON

referent-handicap@irtess.fr - Tél. 03 80 72 64 42

Informations inscriptions

Elisabeth SOARES

esoares@irtess.fr - Tél. 03 80 72 64 70

Informations formation

Corinne GIRARD - Responsable de filière

cgirard@irtess.fr - Tél. 03 56 55 04 14